

#UNIVERSITÉSENGHOR  
université internationale de langue française  
au service du développement africain



# Diplôme d'Université sur le Renforcement des Compétences en « Gestion des Aires Protégées »

## Présentation

La création des aires protégées a été amorcée en Afrique subsaharienne au début du siècle dernier. Elle s'est poursuivie essentiellement jusqu'à la fin des années cinquante. Concomitamment, des mutations sociales, territoriales et agro-climatiques ont participé à la perte progressive de la diversité biologique et à l'empiètement de certaines aires protégées, comme c'est le cas fréquemment en Afrique de l'Ouest.

L'explosion démographique, de la demande en ressource, l'augmentation du cheptel... ont engendré de graves conséquences sur les ressources environnementales tant à la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées. La recherche de nouvelles terres agricoles a provoqué un déplacement progressif des populations vers les zones naturelles. Cela contribue à fragiliser davantage les équilibres en cours. Il s'en suit une perte aussi bien écologique, qu'économique car les ressources sont exploitées en dehors de tout cadre et sans durabilité.

Cette situation de crise et de mutations génère de nouvelles orientations en matière d'environnement, notamment dans ses composantes écologiques, sociales ou politiques. Mais ces changements ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées. Pourtant, la lutte contre l'exploitation illégale et/ou non durable des ressources naturelles exige une connaissance de la ressource en question, une compréhension de son mécanisme de fonctionnement, son suivi mais également la compréhension des acteurs qui l'utilisent. Or, dans le cas ouest-africain, le classement des aires protégées ne s'est pas toujours accompagné d'une politique de renforcement des compétences ni d'un recrutement de personnel adéquat suffisamment outillé pour l'accomplissement de la politique de conservation des écosystèmes. Il y a de ce fait, un réel besoin de renforcer les capacités des jeunes cadres devant promouvoir une gestion plus efficace et durable des aires protégées.

C'est dans cette perspective que le Programme

Aires Protégées d'Afrique & Conservation (PAPACO), en collaboration avec le Programme pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO), et l'Université Senghor proposent cette formation de courte durée, afin de donner aux différents acteurs de terrain, les outils nécessaires pour la mise en œuvre des politiques de conservation, et pour l'appréhension des dynamiques socio-territoriales dans les zones contigües aux aires protégées.

## Objectifs

Le renforcement des compétences en « Gestion des aires protégées » s'inscrit comme une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique de l'Ouest. Le but de cette formation est de doter les gestionnaires des aires protégées (et leurs partenaires) d'outils, et de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durée.

Au sortir de cette formation, les participants auront acquis des compétences pour la gestion des aires protégées. Ils seront capables de mettre en œuvre une planification adaptée à la gestion durable des ressources environnementales. Leurs compétences en suivi écologique, en résolution des conflits homme/faune, en conciliation et concertation locale seront renforcées. Leur connaissance des outils généraux (conventions, droit de l'environnement, instruments de gestion, normes, etc.) sera également améliorée, ce qui les rendra plus opérationnels pour proposer et réaliser des politiques de conservation.

## Contenu de la formation

L'ensemble de la formation est structuré en modules qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain pour une mise en application des différents outils qui seront acquis. Cette sortie cible en particulier l'apprentissage de techniques de suivi écologique, d'inventaires, des notions de lutte anti-braconnage, de diagnostic de situations conflic-

tuelles et d'identification des acteurs impliqués dans les conflits et la mise en place de cadres de concertation. Le milieu marin sera particulièrement visé par cette édition du DU.

Le programme aborde les points suivants :

Politiques de conservation et problématique de la gestion des aires protégées

Evaluation et planification de la gestion des aires protégées

Ecologie des écosystèmes tropicaux et notions de biologie de la conservation, en particulier marine

Approches participatives et gestion de la biodiversité

Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG

Sortie de terrain et traitement de données

Droit de l'environnement et développement durable en Afrique

Economie de l'environnement et des ressources naturelles

## Cible de la formation

Ce programme de formation continue est destiné aux gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés d'Afrique de l'Ouest uniquement. Elle s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables.

Les candidats devront avoir une expérience professionnelle et avoir le niveau de bac+3 ou équivalent.

## Organisation générale

La formation se déroule à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle est dispensée intégralement en français. La formation fera l'objet d'une évaluation et permettra, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université (DU) en « Gestion des Aires Protégées »,

délivré par l'Université Senghor.

La formation sera supervisée par un formateur expert, disposant d'une solide expérience des aires protégées en Afrique et de la formation. Il sera appuyé dans sa tâche par l'équipe du PACO ayant également une solide expérience dans la gestion et les problématiques liées aux aires protégées.

Cette 15ème édition se tiendra du 18 février au 12 avril 2019.

## Coût

La formation est en partie prise en charge par les organisateurs (sur financement de la Fondation MAVA). Cette prise en charge couvre les frais de formation, l'hébergement et l'alimentation, le transport (sous conditions), une allocation pour menues dépenses, une assurance, pour toute la durée de la formation. Les candidats devront assumer les autres frais éventuels. Des élèves boursiers ayant obtenu leur propre financement seront également intégrés à la promotion et sont donc vivement encouragés à rechercher le financement nécessaire estimé à 3500€ par étudiant.

## Candidature et sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante :

<http://continue.senghor.refer.org>

Toutes les rubriques demandées devront être soigneusement complétées par les candidats.

Après validation de la première partie du questionnaire, les candidats sont également priés de joindre en ligne une photographie (format JPG ou PDF) et une autorisation de leur employeur (format PDF).

Tout dossier adressé par courriel ou par télécopie n'est pas recevable.

**Date limite d'inscription : 15 décembre 2018**

## Contacts

Marie SAMY, Assistante de direction du Département environnement, Université Senghor à Alexandrie, Egypte

Tél & fax : (203) 48 43 637

@ : [environnement@usenghor.org](mailto:environnement@usenghor.org)

Bora MASUMBUKO, Chargée de programme à l'UICN-PACO, Ouagadougou, Burkina Faso.

Tel : (226) 25 49 82 20

@ : [bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)

Arsène SANON : Chargé de projets à l'UICN-PACO, Ouagadougou, Burkina Faso.

Tél : (226) 25 49 82 14

@ : [arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)

*Avec le support de  
la Fondation MAVA*

